



2^{ème} Réunion sur la prime d'intéressement le 20 février 2017

La Direction propose une prime de 1 000 €uros sans doublement mais calculée en fonction des arrêts maladies et des absences non rémunérées.

Elle propose de déduire 30 euros par jour d'absence.

La prime se déclencherait en fonction de l'indicateur « Régular cost » qui devra être supérieur ou égal à 6,1 % sans la marge inférieure de 10 %.

Elle propose de modifier les objectifs et le pourcentage de répartition selon les indicateurs suivants :

Indicateurs	Objectifs	% de répartition	Montant
Qualité	≤ 2218 ppm	20 %	200 €
Sécurité	$\leq 0,1$ %	30 %	300 €
Absentéisme	≤ 3 %	30 %	300 €
Pertes	$\leq 9,35$ %	20 %	200 €
			1 000 €

La CGT a demandé, principalement, de revoir le montant initial de la prime et de supprimer l'indicateur « Régular cost ».

Nous avons, également, demandé que la Direction revoit sa position afin d'intégrer nos propositions qui ont été évoquées lors de la réunion précédente.

Prochaine réunion lundi 6 mars à 14h

La CGT